

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 21 février 2020 à 18 heures 30 minutes. (Convocations envoyées le 14 février 2020)

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoint. Messieurs Didier BAIGE, Jean-Michel DUCHIRON, Jacky DUPLOUICH Conseillers, Mesdames Laurence CLAUSS, Odile POTARD Conseillères.

Pouvoir : Monsieur Gérard BAZIN à Monsieur Jacky DUPLOUICH

Absente excusée : Madame Sabrina ROULON

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mesdames Odile POTARD, conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le renouvellement du contrat.

* **Approbation de l'ajout** : A l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation de l'ordre du jour : A l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le renouvellement du contrat.**

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel arrive à échéance au 31 décembre 2020, le centre de gestion propose aux communes d'adhérer au contrat groupe pour le renégocier. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée, le conseil municipal à 10 voix POUR confie au centre de gestion la procédure de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de ce contrat.

• **Approbation des comptes de gestion 2019 : budget principal et budget annexe eau/assainissement**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, les comptes de gestion 2019, établis par le receveur municipal.

A 10 voix POUR, les comptes de gestions 2019 sont approuvés par le conseil municipal.

• **Vote des comptes administratifs 2019**

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Michel ROUSSEAU, présente les comptes administratifs 2019

- **Budget principal :**

Section de fonctionnement : Dépenses : 428 307.30 €

Recettes : 545 831.25 €

Excédent : 117 523.95 €

Section d'investissement : Dépenses : 320 450.25 €

Recettes : 159 977.63 €

Déficit : 160 472.62 €

Vote : approuvé à 9 voix POUR

- **Budget annexe eau/assainissement**

Section de fonctionnement : Dépenses : 24 033.49 €
Recettes : 23 872.24 €

Déficit : 161.25 €

Section d'investissement : Dépenses : 63 693.11 €
Recettes : 51 985.54 €

Déficit : 11 707.57 €

Vote : approuvé à 9 voix POUR

• **Vente des parcelles issues de la division du chemin ZH 48**

Le Maire informe le conseil que les nouvelles parcelles issues de la division du chemin ZH 48 sont numérotées comme suit : ZH 120 pour 88 ca et ZH 121 pour 1 are 32 ca.

Comme prévu avec les deux acquéreurs le prix de ces parcelles est fixé à 2.50 € le m² plus les frais de la facture du géomètre supportés par moitié entre les acquéreurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte ces conditions de vente à 10 voix POUR et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette affaire.

• **Questions diverses**

Intervention de Monsieur GUIBERT

***Elections municipales de mars 2020**

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prévoir la composition du bureau et les tours de services dans le cadre de l'organisation des élections municipales prochaines.

***Voirie :**

Le Maire donne lecture au conseil d'un mail évoquant des problèmes de voirie au village du Couret et un courrier pour un autre problème de voirie au village du Maubert.

Après discussion, le Maire propose au conseil de se rendre sur place avec Monsieur Rousseau.

Intervention de Monsieur ROUSSEAU

***voirie**

Monsieur Rousseau informe le conseil que les eaux de ruissellement venant du terrain de pétanque provoquent des inondations en cas de fortes pluies et qu'il serait nécessaire d'engager des travaux pour les capter.

Plusieurs devis seront sollicités pour ces travaux et un courrier sera adressé au propriétaire du terrain situé en dessous du terrain de pétanque pour obtenir une autorisation de passage ou d'occupation de son terrain.

La séance est levée à 20 heures.